



Ville de Linselles

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

S2LO

ID : 059-215903527-20251104-DELIB_20251005-DE

Extrait du ~~register~~ des délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE LINSELLES

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre ,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est
réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame
le Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 23 octobre 2025

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 17 octobre 2025

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*,
- Mme Christelle CURNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à M. Antony PIRES, Conseiller délégué,
- M. Michel SPANNEUT, Conseiller délégué, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Martine PETIT, Adjointe,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Catherine CAPOEN, Conseillère municipale,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Mme Virginie SEYNAVE

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant.

Délibération n°2025-10-05

MUTUALISATION DE LA GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES

Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Délibération n°2025-10-05

Page 2

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que la ville d'Halluin dispose d'un service d'archives communales qu'elle accepte de mettre à disposition de la commune de Linselles ;

Considérant que la mise à disposition d'un agent de la ville d'Halluin s'effectue sur la base de 14 heures par semaine, à raison de 18 semaines par an ;

Considérant la possibilité d'aménager le temps de travail chaque année selon les besoins des services ;

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Poursuivre le partenariat pour la gestion des archives communales entre la commune d'Halluin et la commune de Linselles, par le biais de la mise à disposition d'un agent de la ville d'Halluin.
- Valider la convention qui fixe les modalités pratiques et les modalités financières de cette mise à disposition (ci-jointe en annexe).
- Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document relatif à cette mise à disposition.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent d'Halluin pour la gestion des archives, valide la convention jointe et autorise Madame le Maire à la signer.

Transmis en Préfecture le - 4 NOV. 2025
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

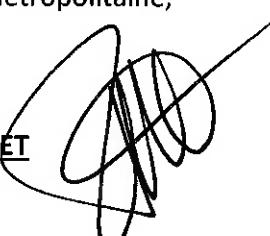
Amandine VASSEUR

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET


 A handwritten signature in black ink, appearing to read "Isabelle Pollet", positioned next to the name in the text above.